

Etats financiers annuels de SICAV

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

FINACorp Obligataire SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **10 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FMBZ KPMG TUNISIE représenté par Mr. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 350 364	5 564 379
a- Actions et valeurs assimilées		306 378	320 881
b- Obligations		3 826 049	3 865 994
c- Emprunts d'état		217 936	1 377 504
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 118 366	1 277 358
a- Placements monétaires		994 685	497 684
b- Disponibilités		1 123 681	779 674
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		6 468 729	6 841 737
<u>PASSIFS</u>		35 149	25 876
Opérateurs créditeurs	PA1	20 867	20 287
Autres créditeurs divers	PA2	14 282	5 589
<u>ACTIF NET</u>		6 433 580	6 815 861
Capital	CP1	6 185 581	6 568 762
Sommes distribuables	CP2	248 000	247 099
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		38	28
b- Résultat distribuable de l'exercice		252 678	261 365
c- Régul. Résultat distribuables de l'exercice		-4 716	-14 295
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 468 729	6 841 737

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus du portefeuille-titres	PR1	229 759	253 542
a- Dividendes		18 125	11 275
b- Revenus des obligations		189 661	188 107
c- Revenus des B.T.A		21 973	54 160
Revenus des placements monétaires	PR2	88 726	68 104
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>318 485</u>	<u>321 646</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-44 865	-48 325
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		273 619	273 321
Autres produits		0	255
Autres charges	CH 2	-20 941	-12 211
RESULTAT D'EXPLOITATION		252 678	261 365
Régularisation du résultat d'exploitation		-4 716	-14 295
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		247 962	247 070
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 716	14 295
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 643	-218
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-49 368	647
Frais de négociation de titres		0	-17
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		206 952	261 777

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.15 au 31.12.15	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>206 952</u>	<u>261 777</u>
a- Résultat d'exploitation	252 678	261 365
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 643	-218
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-49 368	647
d- Frais de négociation de titres	0	-17
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-216 132</u>	<u>-226 588</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-373 101</u>	<u>-243 728</u>
a- Souscriptions	22 115 174	10 937 481
- Capital	21 415 300	10 556 100
- Régularisation des sommes non distribuables	-48 093	44 942
- Régularisation des sommes distribuables	747 967	336 440
b- Rachats	22 488 275	11 181 209
- Capital	21 746 200	10 774 800
- Régularisation des sommes non distribuables	-41 537	46 742
- Régularisation des sommes distribuables	783 612	359 667
VARIATION DE L'ACTIF NET	-382 280	-208 538
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début de l'exercice	6 815 861	7 024 399
b- Fin de l'exercice	6 433 580	6 815 861
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- Début de l'exercice	65 394	67 581
b- Fin de l'exercice	62 085	65 394
VALEUR LIQUIDATIVE	103,625	104,227
TAUX DE RENDEMENT	3,047%	3,629%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2015

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers annuels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 4.350.364 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		210 800	217 936	3,4%	3,4%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	217 936	3,4%	3,4%
Obligations		3 723 557	3 826 049	59,1%	59,5%
AB 2008 cat B	3 000	195 000	201 713	3,1%	3,1%
AB 2009 SUB	1 150	68 977	69 741	1,1%	1,1%
AB 2012 SUB	3 500	245 000	248 439	3,8%	3,9%
AIL 2012-1	500	20 000	20 606	0,3%	0,3%
AIL 2014-1	2 000	160 000	163 932	2,5%	2,5%
AIL 2015-1	1 500	150 000	153 809	2,4%	2,4%
ATTIJARI LEASING 2011	1 000	40 000	41 857	0,6%	0,7%
ATL 2009/2	1 000	20 000	20 225	0,3%	0,3%
ATL 2010/2	1 000	40 000	40 010	0,6%	0,6%
ATL 2013/2	300	30 000	30 222	0,5%	0,5%
ATL 2014/1	3 000	240 000	251 106	3,9%	3,9%
ATL 2015/1	1 500	150 000	154 427	2,4%	2,4%
ATL 2015/2*	1 000	100 000	100 115*	1,5%	1,6%
BTE 2010	3 500	262 500	266 058	4,1%	4,1%
CIL 2014/1	1 000	80 000	82 140	1,3%	1,3%
CIL 2014/1	1 000	80 000	82 140	1,3%	1,3%
CIL 2015/1	2 500	250 000	258 361	4,0%	4,0%
EO SERVI-2012	1 000	60 000	62 579	1,0%	1,0%
HL SUB 2015-1	2 500	250 000	251 601	3,9%	3,9%
STB 2010/1	3 000	199 950	206 528	3,2%	3,2%
TLS 2013/1	1 500	150 000	152 139	2,4%	2,4%
TLS 2014/1	3 000	300 000	311 953	4,8%	4,8%
UBCI 2013	1 000	100 000	103 196	1,6%	1,6%
UIB 2009/1	2 500	175 000	178 759	2,8%	2,8%
UIB 2011/2	1 000	57 130	59 612	0,9%	0,9%
UIB 2012/1	3 500	280 000	293 983	4,5%	4,6%
UNIFACTOR 2010	1 000	20 000	20 798	0,3%	0,3%
OPCVM		303 879	306 378	4,7%	4,8%
GO SICAV	3 000	303 879	306 378	4,7%	4,8%
Total		4 238 236	4 350 364	67,3%	67,6%

*Dont intérêts intercalaires de 115 D.

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille

	<u>Coût d'acquisition</u>
Acquisitions obligations	900 000
Acquisitions SICAV	1 530 030
	<u>2 430 030</u>

Sorties de portefeuille

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de cession / remboursement</u>	<u>+/- Values réalisées</u>
Remboursements obligations	928 970	928 970	0
Cessions SICAV	1 548 176	1 540 834	-7 342
Cessions B.T.A	1 122 782	1 080 756	-42 026
	<u>3 599 928</u>	<u>3 550 560</u>	<u>-49 368</u>

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31-12-2015	Solde au 31-12-2014
Placements monétaires	994 685	497 684
Certificats de dépôts	988 080	493 556
Intérêts courus sur certificats de dépôt	6 604	4 129
Disponibilités	1 123 681	779 674
Dépôt à terme	494 025	500 000
Intérêts courus sur dépôt à terme	2 435	1 621
Avoir en banque	620 483	272 444
Sommes à l'encaissement	0	0
Sommes à régler	0	0
Intérêts sur DAV	6 738	5 609
TOTAL	2 118 366	1 277 358

Le détail des certificats de dépôts au 31/12/2015 se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT					
CD 90J 19-10-2015 - ATB	1	493 895	498 901	7,7%	7,8%
CD 90J 07-12-2015 - Attijari Bank	1	494 186	495 784	7,7%	7,7%
Total		988 080	994 685	15,4%	15,5%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31-12-2015	Solde au 31-12-2014
PA1 : Opérateurs Crédeurs		
Frais de gestionnaire	11 399	10 819
Frais de dépositaire	9 468	9 468
Total	20 867	20 287
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 001	5 000
Autres Crédeurs (CMF)	683	589
Charges budgétisées à payer*	8 598	0
Total	14 282	5 589

*Frais de fonctionnement de la SICAV initialement supportés par Finacorp S.A le gestionnaire et pris en charge par la SICAV depuis le 02/02/15.

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2014	
* Montant en nominal	6 539 400
* Nombre de Titres	65 394
* Nombre d'actionnaires	141
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	21 415 300
* Nombre de titres émis	214 153
Rachats effectués	
* Montant en nominal	21 746 200
* Nombre de titres rachetés	217 462
Capital au 31-12-2015	
* Montant en nominal	6 208 500
* Nombre de Titres	62 085
* Nombre d'actionnaires	146

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
	capital	Net
Capital Début de l'exercice au 31-12-2014	6 568 762	6 568 762
<i>Souscription de l'exercice</i>	21 415 300	21 415 300
<i>Rachat de l'exercice</i>	-21 746 200	-21 746 200
Autres Mouvements	-52 281	195 718
<i>Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres</i>	3 643	3 643
<i>Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres</i>	-49 368	-49 368
<i>Régularisation Sommes ND</i>	-6 556	-6 556
<i>Frais de négociation de titres</i>	0	0
<i>Sommes distribuables</i>		248 000
Montant fin de l'exercice au 31-12-2015	6 185 581	6 433 580

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01-01-2015 Au 31-12-2015	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
<i>Dividendes des OPCVM</i>	18 125	11 275
Revenus Des Obligations		
<i>Intérêts</i>	189 661	188 107
Revenus Des BTA		
<i>Intérêts</i>	21 973	54 160
TOTAL	229 759	253 542

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01-01-2015 Au 31-12-2015	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
Intérêts sur certificats de dépôt	47 136	28 417
Intérêts sur compte de dépôt	41 589	39 687
TOTAL	88 726	68 104

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01-01-2015 Au 31-12-2015	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
CH1 : Charges de gestion des placements		
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	38 966	42 425
<i>Rémunération du dépositaire</i>	5 900	5 900
Total	44 865	48 325
CH2 : Autres Charges		
<i>Rémunération du CAC</i>	5 000	5 000
<i>Redevance CMF</i>	6 604	7 191
<i>Charges diverses</i>	18	21
<i>Charges budgétisées*</i>	9 319	0
Total	20 941	12 211

**Les charges budgétisées sont constituées des frais de fonctionnement suivants : la TCL, l'enregistrement des PV, les publications et les jetons de présence.*

CP2 : Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 248.000 dinars dont 247.962 dinars se rattachant à la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

5 - AUTRES INFORMATIONS**5- 1 Données par actions et ratios pertinents**

Données par action	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,130	4,919	3,893	4,453
Charges de gestion des placements	-0,723	-0,739	-0,632	-0,745
Revenus nets des placements	4,407	4,180	3,261	3,708
Autres produits	0,000	0,004	0,000	0,000
Autres charges	-0,337	-0,187	-0,167	-0,190
Résultat d'exploitation	4,070	3,997	3,094	3,518
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,076	-0,219	0,390	-0,202
Sommes distribuables de l'exercice	3,994	3,778	3,485	3,316
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	0,059	-0,003	-0,017	-0,046
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-0,795	0,010	0,040	0,021
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Négociation	-0,737	0,006	0,023	-0,025
Résultat net de l'exercice	3,333	4,003	3,117	3,493
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,737	0,006	0,023	-0,025
Régularisation du résultat non distribuable	-0,082	-0,012	-0,006	-0,023
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,818	-0,006	0,017	-0,048
Distribution de dividendes	3,778	3,485	3,316	3,422
Valeur liquidative	103,625	104,227	103,940	103,755
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,68%	0,67%	0,69%	0,67%
Autres charges/actif net moyen	0,32%	0,17%	0,18%	0,17%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	3,83%	3,63%	3,36%	3,17%
Actif net moyen	6 600 511	7 191 599	6 228 185	7 165 735

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société, En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net, La rémunération de « FINACorp » au 31/12/2015 s'élève à 38.966 DT TTC.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 TND HT.

La rémunération du dépositaire au 31/12/2015 s'élève à 5.900 DT TTC.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société FINACorp Obligataire SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de **6.433.580 DT** et une valeur liquidative égale à **103^d,625** par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au 31 Décembre 2015, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, 28 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 &475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.
En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 38.966 DT.
- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :
 - Conserver les titres et les fonds de la société ;
 - Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
 - Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 5.900 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de la Société s'est élevé à 625 DT brut par Administrateur (ATB, CIF SICAF et SODINO SICAR) et ce, pour leurs présences aux Conseils tenus courant l'exercice 2015. Ce montant a été pris en charge par la société Gestionnaire « FINACorp S.A ».

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, 28 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes:

FMBZ KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI